

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREZIERIS

Séance du 4 décembre 2015

2015/019

Date de convocation : 30 novembre 2015
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombre de procuration : 0
Votes pour : 10
Votes contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Expérimentation de la coupure de l'éclairage public une partie de la nuit.

L'an deux mille quinze, le quatre décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAUVRIT Jean-Christophe, Maire.

Présents : GAUVRIT JC – FAURE R – CHIVA N – BLIN C – CHIVA F – RAMOS C – MORLEY R – RICHOU D – LOUVET M – MARCO D –

Absente : SANDRES M –

Secrétaire de séance : Madame RAMOS Cécile.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'éclairage public est un enjeu majeur pour les collectivités, qu'il relève du pouvoir de police du maire au titre de l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le maire dispose, à ce titre, de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation de l'éclairage.

Monsieur le Maire propose, pour des raisons écologiques et économiques, qu'une période test d'extinction de l'éclairage public soit mise en place.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** de l'extinction de l'éclairage public de 23H30 à 5H00 pour une période test de 6 mois, à l'issue de laquelle l'avis des habitants sera sollicité,
- **Charge** Monsieur le Maire de prendre l'arrêté précisant les modalités de cette extinction et de faire procéder à une information auprès des habitants de la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Christophe GAUVRIT.

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE LIMOUX LE

08 DEC. 2015



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous Préfecture le 08/12/15
Et notification du 09/12/15